

**Conférence
nationale
de santé :**

**Assemblée plénière
d'installation de la mandature
2020-2025**

12 février 2020



2. Présentation du Groupe de travail permanent sur les droits des usagers (GTPDU)

Art. D. 1411-43.- « Un groupe de travail permanent spécialisé dans le domaine des droits des usagers du système de santé est **chargé de l'élaboration d'un rapport annuel spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.** »

Rappel travaux de la Commission spécialisée « droits des usagers » 2015-2019

- 2015 : Rapport annuel «Droits des usagers, relation partenariale et formations des professionnels de santé» (adopté le 24 novembre)
- 2016 : «charte du parcours de santé : usagers et professionnels ensemble pour notre santé !» (adoptée le 6 juillet)

Rappel travaux de la CSDU 2015-2019 (suite)

- 2017 :
 - «La littératie en santé - usagers et professionnels : tous concernés! - Pour un plan d'action à la hauteur des inégalités sociales de santé» (avis du 6 juillet)
 - «Pour progresser en démocratie sanitaire, mettons fin à la rétention d'informations et construisons une véritable observation du respect des droits des usagers!» (vœu du 2 mars)
 - contribution à l'évaluation du Programme national pour la sécurité des patients 2013-2017 par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP)
- 2018 : Renforcer et mobiliser les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention (avis du 8 février et du 28 septembre)
- 2019 : Révision du cahier des charges relatif au rapport annuel sur les droits des usagers des CRSA (avis du 31 janvier)

Présentation du Groupe de travail permanent sur les droits des usagers (GTPDU)

- Missions similaires à celles de la CSDU : élaboration du rapport annuel ;
- Mais composition de la formation différente :
 - Appel à volontaires et désignations parmi les membres de la CNS (de tous les collèges),
 - Président désigné parmi les membres du GTPDU membres de la CNS,
 - Ouverture à des membres associé.e.s non représenté.e.s à la CNS,
 - Poursuite des débats en réunion commune GTPDU et CP de la CNS,
 - Adoption de la liste définitive à la plénière suivante ;
- Formalisation par arrêté de la composition et du fonctionnement après avis de la CNS.

Groupe de travail permanent sur les droits des usagers (GTPDU) : compétences, expertises d'usages (membres associé.e.s)

- Droit, sociologie, économie, statistique, sciences politiques (participation), etc.
- Observatoires des droits
- Intervenants auprès des populations « vulnérables » et/ou discriminées
- Représentants des usagers et des personnes concernées
- Auto-représentants (médiateurs, patients-experts, pairs-aidants, patients-formateurs, e-patients...)
- Coordinateurs du parcours de santé
- **Parmi les viviers possibles de membres associé.e.s :**
 - Associations agréées santé, associations du social et du médico-social non représentées à la CNS,

- Autres représentant.e.s des usagers, assurés sociaux, personnes concernées dans les instances : CSDU des CRSA et des CTS, CVS et inter-CVS, CDCA, dans l'ambulatoire (CPTS, centres de santé, maisons de santé pluri-professionnelles...), dans les dispositifs de coordination, mais aussi CLS, CLSM, proches-aidants,
 - Professionnel.les de santé, du social et du médico-social,
 - Lauréat.e.s du concours-label DU ministériel piloté par la DGOS
-
- **Parmi les partenariats à envisager :**
 - Les autres instances : CNLE, CNCPPH, HCFEA, CNS (VIH, Sida, hépatites), CCNE, CNA, HCTS, HCSP, HCAAM...
 - Des autres membres de droit

Groupe de travail permanent sur les droits des usagers (GTPDU)

Lancements :

- Appel aux volontaires parmi les membres de la CNS
- Débat sur la liste des compétences et profils à retenir pour les membres associés

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

P.S. : en complément, lire la présentation faite également en plénière du 12.02.20 sur le projet de programme de travail de la CNS.